

Doctorat de 1^{er} cycle en médecine

FACULTÉ DE MÉDECINE

Sommaire et particularités

NUMÉRO 1-450-1-0





CYCLE 1^{er} cycle

TITRE OFFICIEL Doctorat de premier cycle en médecine (M.D.)

TYPE Doctorat de premier cycle en médecine (M.D.)

CRÉDITS 200 crédits

DURÉE 4 ans

-  Admission à l'automne
-  Capacité d'accueil limitée
-  Temps plein
-  Offert au campus de Montréal
-  Offert au campus de Trois-Rivières
-  Stages obligatoires
-  Possibilité de séjour d'études à l'international
-  Agréé par le Comité d'agrément des facultés de médecine du Canada et par le Liaison Committee on Medical Education

Nouveauté - à compter de l'automne 2023

Modification de la date limite pour le dépôt des demandes d'admission

La nouvelle date limite pour le dépôt des demandes d'admission des candidats inscrits (ou ayant été inscrits) dans une université et des candidats avec des études hors Québec est le **1^{er} novembre 2022**.

Sollicitation de participation à un projet de recherche

En partenariat avec l'Association des facultés de médecine du Canada (AFMC), les quatre facultés de médecine du Québec participent à un projet de recherche visant notamment à mieux connaître les caractéristiques sociodémographiques des postulants et postulantes en médecine, afin de contribuer à l'amélioration continue des processus d'admission.

Suite au dépôt de votre demande d'admission, vous recevrez de la part de l'AFMC un courriel vous invitant à participer à cette étude, intitulée « Portrait sociodémographique des postulants en médecine au Québec et association avec la performance dans le processus de sélection et d'évaluation durant les études médicales ». Nous vous invitons à prendre connaissance des détails de celle-ci et à y participer, mais notez qu'elle demeure facultative et votre décision d'y prendre part ou non n'aura aucun impact sur l'issue du processus d'admission.

Candidats titulaires d'un doctorat de recherche (Ph. D.)

Ces candidats doivent dorénavant déclarer leur intention à être considérés dans ce contingent via un formulaire au plus tard le 1^{er} novembre (voir les rubriques **Catégories de candidats** et **Critères de sélection**).

Candidats titulaires d'un doctorat en médecine (DHCEU)

Le processus de sélection de ces candidats a été modifié. Ces candidats ne seront plus invités à compléter des ECOS, ils seront invités aux mini entretiens multiples (MEM) comme les autres candidats (voir la rubrique **Critères de sélection**).

Obligation de vaccination

Ajout de l'obligation de la vaccination contre la Covid-19 (voir la rubrique **Remarques**).

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Isabelle Tremblay 514 343-6111, poste 17308

INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission
<https://admission.umontreal.ca/nous-joindre/demande-dinformation/>

Présentation

Le programme prépare les futurs médecins à leurs rôles de professionnels scientifiques et humanistes, de communicateurs et de collaborateurs au sein d'équipes multidisciplinaires, afin de répondre aux besoins d'une société mouvante et aux impératifs d'un système de santé en pleine transformation.

Tous les candidats doivent avoir réussi, dans les délais prescrits, les cours préalables précisés dans les conditions d'admissibilité. Mais au-delà de cette exigence, l'orientation des études des candidats en sciences exactes ou humaines n'affecte pas la probabilité d'être admis en médecine. La Faculté incite donc ses futurs étudiants à acquérir une formation aussi riche et polyvalente que possible.

Le doctorat de 1^{er} cycle en médecine est d'une durée de quatre ans. Toutefois, une année préparatoire est requise pour les collégiens, les étudiants internationaux et les universitaires dont le programme d'études n'est pas jugé globalement équivalent à celui de l'année préparatoire (voir l'onglet Admission et exigences pour une liste partielle des programmes de l'Université de Montréal jugés équivalents).

Tous les candidats font une demande d'admission en année préparatoire du programme M.D. (1-450-4-0). Selon le profil académique du candidat, le Comité d'admission décidera si une candidature sera considérée pour l'année préparatoire ou pour la première année de médecine.

Perspectives d'avenir

La prestation de soins de santé est l'essence même de la profession médicale. Au cœur du système de santé, le médecin s'occupe de la prévention, du diagnostic et du traitement de problèmes de santé rencontrés par des individus ou des collectivités.

Son action se fonde à la fois sur les sciences biologiques et sur les sciences humaines et s'exerce en collaboration avec les autres professionnels de la santé.

La médecine est un domaine en constante évolution et la demande de services médicaux ne cesse de croître, non seulement en raison des besoins d'une population vieillissante, mais aussi de l'apparition de nouvelles affections, de nouveaux outils diagnostiques et de nouvelles thérapies.

Il existe deux grands domaines d'exercice médical : la médecine familiale et l'ensemble des autres spécialités, dont plusieurs spécialités médicales, chirurgicales ou de laboratoire.

Le médecin peut pratiquer tant en milieu communautaire qu'en établissements de santé. Il peut aussi consacrer une partie de ses activités à l'enseignement, à la recherche ou à l'administration dans le domaine de la santé.

Le doctorat offre une formation générale au futur médecin en permettant aux étudiants de postuler au programme de résidence.

Conditions d'admissibilité

Tous les candidats font une demande d'admission en année préparatoire du programme M.D. (1-450-4-0). Selon le profil académique du candidat, le Comité d'admission décidera si une candidature sera considérée pour l'année préparatoire ou pour la première année de médecine.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à l'un ou l'autre des programmes d'études et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

■ **ATTESTER D'UNE DES FORMATIONS INDIQUÉES CI-DESSOUS**

Soit

- être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :
 - DEC en sciences, lettres et arts
 - DEC en sciences de la nature et avoir atteint les objectifs 00XU (biologie) et 00XV (chimie)

Soit

- être titulaire de tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec et
- avoir réussi, **avant l'entrée dans le programme**, les cours préalables suivants :
 - Biologie 301 et 401 ou deux cours de biologie humaine
 - Chimie 101, 201 et 202
 - Mathématiques 103 et 203
 - Physique 101, 201 et 301

Soit

- être titulaire d'un diplôme d'études postsecondaires reconnu équivalent à un DEC par l'Université de Montréal et avoir réussi les cours préalables ci-dessus mentionnés ou des cours équivalents dans chacune des quatre disciplines.

Soit

- être titulaire d'un diplôme de premier cycle universitaire reconnu équivalent à un baccalauréat par l'Université de Montréal et avoir réussi les cours préalables ci-dessus mentionnés ou des cours équivalents dans chacune des quatre disciplines. **Des études universitaires non sanctionnées par un diplôme ne rendent pas admissible.**

Soit

- être titulaire d'un doctorat en médecine décerné par une faculté de médecine reconnue par le Conseil médical du Canada et avoir obtenu la reconnaissance d'équivalence du diplôme de docteur en médecine par le Collège des médecins du Québec (CMQ).

et

■ **SATISFAIRE AUX CONDITIONS SUIVANTES :**

- avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission **ou** respecter les dispositions du Décret gouvernemental relatif à l'admission de candidats internationaux.
- être résident du Québec à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission et en faire la preuve. Vous devez remplir le formulaire d'attestation du statut de résident du Québec, choisir une situation à la partie 2 et fournir les documents reliés à cette situation, **ou** satisfaire aux dispositions des ententes Québec-Nouveau-Brunswick, Québec-Île-du-Prince-Édouard et Québec-Nouvelle-Écosse **ou** être francophone résident d'une autre province canadienne où les études médicales ne sont pas offertes en français.
- avoir complété ou être en voie de compléter les études requises pour être admissible au programme (DEC ou baccalauréat universitaire), dans un délai maximal de trois ans pour un DEC et de quatre ans pour un baccalauréat universitaire dans la mesure où les études ont été suivies à temps plein. Le candidat qui ne satisfait pas à ce cheminement académique doit en expliquer les raisons dans la section « autres informations pertinentes » de la demande d'admission. La Faculté se réserve le droit de refuser les candidatures dont le cheminement académique est jugé non conforme.
- Réussir l'examen CASPer (voir la rubrique **Remarques**).
- sur invitation, se présenter à une entrevue, tenue en français, à la date, à l'heure et au lieu fixés par le Comité d'admission de la Faculté ou le Comité interfacultaire des Mini Entrevues Multiples (MEM). **Au préalable**, avoir dans les délais prescrits acquitté les frais exigés.
- Se présenter à la séance d'accueil si admis.

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum C2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF ou

850/990 au TFI au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

- Consultez les dates limites de téléversement de l'attestation de résultat à un test de français pour une demande d'admission.
- Consultez la liste détaillée des tests et diplômes acceptés.

NB. – À compter de l'admission au trimestre d'hiver 2023, le TFI n'est plus accepté pour satisfaire à l'exigence de français à l'admission. Exceptionnellement, et ce, afin de permettre une transition, les résultats de TFI déposés seront pris en compte aux conditions décrites sur la page Prévoir les entrevues et les tests.

- soit avoir déposé une preuve de maîtrise du français reconnue par l'Université (voir le formulaire).

- Consultez les dates limites d'obtention de la dispense.

Mise à niveau obligatoire en français écrit dans certains programmes : il est possible qu'après son admission, une personne doive se soumettre à une évaluation en français écrit, puis réussir des cours de mise à niveau. Pour savoir si cette mesure s'applique, consulter le Règlement propre à ce programme d'études; si l'article 6.6 n'y figure pas, c'est que le programme n'implique pas de mise à niveau obligatoire en français. Pour en savoir plus sur l'évaluation obligatoire en français écrit, consulter le site du Bureau du français dans les études.

Catégories de candidats

- **Candidat collégien:** toute personne qui est titulaire d'un DEC (ou qui est en voie de l'obtenir) ou d'un diplôme que l'Université juge équivalent et qui n'a suivi aucun crédit universitaire ou moins de 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission. Cette catégorie comprend la sous-catégorie suivante:
 - **Candidat "Accès médecine":** candidat collégien dont le revenu familial se situe près ou sous le seuil de faible revenu. Le candidat qui souhaite se déclarer dans cette sous-catégorie doit remplir le formulaire disponible sur le site de la Faculté de médecine et l'envoyer au plus tard le 1^{er} mars à: admission-md@umontreal.ca. Des documents seront ensuite requis pour déterminer l'admissibilité du candidat dans cette sous-catégorie. L'admissibilité sera faite en toute confidentialité par le Service d'aide financière de l'Université de Montréal. La Faculté se réserve le droit d'admettre ou non des candidats dans cette sous-catégorie.
- **Candidat universitaire:** cette catégorie comprend les sous-catégories suivantes:
 - les candidats ayant complété ou en voie d'obtenir au moins un premier grade universitaire (baccalauréat, baccalauréat Honor [4 ans] pour les candidats résidents du Québec qui ont complété des études ailleurs au Canada);
 - les candidats ayant complété un doctorat de recherche (Ph. D.) et qui demeurent actifs en recherche ou les candidats dont la thèse a été déposée à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission. Les candidats qui souhaitent déposer leur candidatures dans cette catégorie doivent remplir le formulaire d'identification et l'envoyer au plus tard le 1^{er} novembre à admission-md@umontreal.ca. Une attestation officielle du dépôt de la thèse doit être fournie avec la demande d'admission. L'admission pourra être conditionnelle à ce que la thèse soit soutenue avant l'entrée dans le programme. Par la suite, les candidats devront soumettre un CV commun canadien et deux lettres de recommandation distinctes et les faire parvenir au plus tard le 15 janvier à admission-md@umontreal.ca.
- **Candidat des communautés noires:** cette sous-catégorie comprend des candidats collégiens (réguliers ou "Accès médecine") ou universitaires (réguliers ou titulaires d'un doctorat Ph. D.), résident du Québec, appartenant à une ou des communautés noires ou d'appartenance multiraciale (le candidat a un parent appartenant à une ou des communautés noires et s'identifie comme issu des communautés noires).
 - Le candidat collégien qui souhaite s'autodéclarer doit remplir le formulaire et l'envoyer au plus tard le 1^{er} mars à: admission-md@umontreal.ca. Le candidat universitaire souhaite s'autodéclarer doit remplir le formulaire et l'envoyer au plus tard le 1^{er} novembre à: admission-md@umontreal.ca.
 - Des places supplémentaires aux entrevues sont prévues pour les personnes autodéclarées qui répondent aux exigences d'admission d'un candidat collégien ou universitaire.
- **Candidat francophone hors Québec:** cette catégorie comprend deux sous-catégories:
 - toute personne francophone résidente du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse ou de l'Île-du-Prince-Édouard lesquelles provinces ont conclu une entente avec le gouvernement du Québec concernant l'accès aux programmes de sciences de la santé. Les candidats admis dans le cadre de cette entente doivent préalablement à l'inscription au programme de médecine, signer un contrat stipulant qu'ils assureront pendant quatre années consécutives des services médicaux dans un établissement désigné par le ministre de la Santé, s'ils s'installent au Québec afin d'y exercer la médecine au terme de leur formation médicale. Pour obtenir plus de renseignements, cliquez ici.
 - toute personne francophone résidente d'une autre province canadienne où les études médicales ne sont pas offertes en français. Ces candidats doivent fournir avec leur demande d'admission les documents appropriés permettant d'établir leur province de résidence et leur niveau de connaissance de la langue française. Le candidat admis doit préalablement à l'inscription au programme de médecine, signer un contrat stipulant qu'il assurera pendant quatre années consécutives des services médicaux dans un établissement désigné par le ministre de la Santé, s'il s'installe au Québec afin d'y exercer la médecine au terme de sa formation médicale. Pour obtenir plus de renseignements, cliquez ici.

- **Candidat des Premières Nations et Inuit du Québec:** toute personne reconnue membre des Premières Nations ou Inuits du Québec au moment du dépôt de la demande d'admission conformément à l'entente intervenue entre les Premières Nations et Inuits du Québec et les Facultés de médecine du Québec. Le candidat doit indiquer son statut dans la demande d'admission pour être considéré dans cette catégorie.
- **Candidat des Forces armées canadiennes:** toute personne francophone recommandée par le Comité de sélection des Forces armées canadiennes pour le Programme militaire d'études en médecine (PMEM) conformément à l'entente conclue entre les Forces armées canadiennes et les quatre facultés de médecine qui offrent la possibilité d'une formation médicale en français au Québec (Université de Sherbrooke, Université Laval, Université de Montréal et Université McGill-campus de l'Outaouais). Le candidat doit indiquer son statut dans la demande d'admission pour être considéré dans cette catégorie. Vous devez communiquer votre intérêt aux Forces armées canadiennes avant la date limite du dépôt de la demande d'admission, en envoyant un courriel à l'adresse suivante : CFHSAAttractionCell-CelluledattractionSSFC@forces.gc.ca. Le membre de la Réserve ne peut pas être considéré dans cette catégorie.
- **Candidat médecin:** toute personne, résidente du Québec, diplômée d'une faculté de médecine reconnue par le Conseil médical du Canada mais située à l'extérieur du Canada ou des États-Unis (DHCEU), et ayant obtenu la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent au 15 février de l'année précédant le dépôt de la demande d'admission. Le candidat titulaire d'un doctorat en médecine ne peut être classé dans une autre catégorie.
- **Candidat international:** toute personne admissible qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission. Un étudiant international admis doit obtenir un permis d'études (voir Étudiants internationaux) et doit préalablement à l'inscription au programme de médecine, signer un contrat stipulant qu'il assurera pendant quatre années consécutives des services médicaux dans un établissement désigné par le ministre de la Santé, s'il s'installe au Québec afin d'y exercer la médecine au terme de sa formation médicale. Pour obtenir plus de renseignements, cliquez ici.

Capacité d'accueil

CONTINGENT RÉGULIER

- Selon le décret gouvernemental, et tenant compte des places libérées l'année précédente par les étudiants qui ont abandonné le programme, le contingent régulier de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal pour l'admission 2022 était de 332 nouveaux étudiants. Environ 70 % de ces étudiants ont été inscrits en année préparatoire, et les autres au programme de doctorat, s'ajoutant ainsi au contingent de l'année préparatoire précédente pour former la première année.
- Le contingent régulier est presque exclusivement constitué de **candidats résidents québécois**, collégiens et universitaires.
- En outre, selon la répartition retenue par le Comité interfacultaire d'admission en médecine au Québec, la Faculté peut admettre un nombre très restreint de
 - **candidats médecins** résidents du Québec, titulaires d'un doctorat en médecine obtenu hors du Canada ou des États-Unis (DHCEU). La Faculté dispose présentement d'un maximum de trois places par année pour ces candidats.
 - **candidats canadiens francophones** résidents d'une province où les études médicales ne sont pas offertes en français. La Faculté dispose présentement d'une seule place par année pour ces candidats.

CONTINGENTS PARTICULIERS La Faculté peut admettre, hors du contingent régulier, par décret ou par entente, un nombre très restreint de candidats qui se qualifient pour l'un des contingents suivants:

- **Contingent des provinces maritimes** - La Faculté peut admettre, par entente intergouvernementale, un certain nombre de candidats francophones du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard. Le nombre de candidats admis varie annuellement selon les décisions gouvernementales des provinces impliquées et celles du Comité interfacultaire d'admission en médecine au Québec. La Faculté dispose présentement de trois places par année pour ce contingent. La Faculté priorise les dossiers des candidats ayant choisi l'Université de Montréal en 1^{er} choix.
- **Contingent international** - La Faculté peut admettre un nombre très restreint de candidats internationaux selon le décret gouvernemental et la répartition retenue par le Comité interfacultaire d'admission en médecine au Québec. Ces candidats doivent signer un contrat qui stipule qu'ils devront assurer pendant quatre années consécutives des services médicaux dans un établissement désigné par le ministre de la Santé, s'ils s'installent au Québec au terme de leur formation médicale. La Faculté dispose présentement de deux places par année pour ce contingent.
- **Contingent des Forces armées canadiennes** - La Faculté peut admettre, par entente avec les Forces armées canadiennes, un nombre restreint de candidats francophones recommandés par le Comité de sélection des Forces armées canadiennes pour le Programme militaire d'études en médecine (PMEM). L'entente prévoit un maximum de quatre places par année à répartir entre les quatre facultés de médecine qui offrent la possibilité d'une formation médicale en français au Québec.
- **Contingent des Premières Nations et des Inuits du Québec** - La Faculté peut admettre un nombre restreint de candidats reconnus membres des Premières Nations ou Inuits du Québec (PNIQ) conformément à l'entente intervenue entre les Premières Nations et Inuits du Québec et les Facultés de médecine du Québec. L'entente prévoit un maximum de huit places par année à répartir entre les quatre facultés québécoises selon les besoins.

Statistiques d'admission au programme

Le contingent régulier de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal pour l'admission 2022 est de 332 nouveaux étudiants. Environ 70 % de ces étudiants ont été inscrits en année préparatoire, et les autres au programme de doctorat.

Pour un complément d'information, référez-vous à la foire aux questions sur le site de la Faculté de médecine.

Critères de sélection

La Faculté répartit la capacité d'accueil de l'année préparatoire et du doctorat en médecine entre les différentes catégories de candidats, sous réserve de la qualité des dossiers et dans le respect des ententes intergouvernementales ou interuniversitaires s'il y a lieu.

Il n'y a qu'un seul processus de sélection bien que la formation soit offerte à Montréal et en Mauricie. Le candidat sera invité à se prononcer sur son choix de campus en cours de processus.

■ Pour les **collégiens**

- Une première sélection est faite, fondée **uniquement** sur l'excellence du dossier scolaire établie en tenant compte de la cote de rendement au collégial (CRC). Une CRC minimale de 33,000 est exigée lors de cette première sélection.
- Une deuxième sélection, servant à convoquer les candidats à une entrevue de type mini entrevues multiples (MEM), est faite selon le résultat combiné de la CRC ainsi que du résultat à l'examen CASPer, lequel peut-être éliminatoire.
 - Un score global est établi pour chacun des candidats selon la pondération suivante:
 - CRC: 60%
 - Examen CASPer: 40%
 - Environ trois candidats par place disponible sont convoqués à une entrevue de type mini entrevues multiples (MEM) qui a lieu un samedi ou un dimanche du mois d'avril.
- Aux fins de la sélection finale, une liste d'excellence est dressée en fonction des résultats à l'entrevue MEM **uniquement**, laquelle peut être éliminatoire.

■ Pour les **universitaires**

- Une première sélection est faite, fondée **uniquement** sur l'excellence du dossier scolaire. Une cote de rendement à l'admission (CRA) minimale de 33,000 est exigée lors de cette première sélection.
- Une deuxième sélection, servant à convoquer les candidats à une entrevue de type mini entrevues multiples (MEM), est faite selon le résultat combiné de la CRA ainsi que du résultat à l'examen CASPer, lequel peut-être éliminatoire.
 - Un score global est établi pour chacun des candidats selon la pondération suivante:
 - CRA: 60%
 - Examen CASPer: 40%
 - Environ trois candidats par place disponible sont convoqués à une entrevue de type mini entrevues multiples (MEM) qui a lieu un samedi ou un dimanche du mois d'avril.
- Aux fins de la sélection finale, une liste d'excellence est dressée en fonction des résultats à l'entrevue MEM **uniquement**, laquelle peut être éliminatoire.

■ Pour les **candidats résidents québécois admissibles sur la base d'une formation acquise hors du Québec**

- Selon leur niveau d'études, les candidats sont associés aux collégiens ou aux universitaires dans le processus de sélection.

■ Pour les **candidats titulaires d'un doctorat de recherche**

- Le travail de recherche doit avoir un lien avec le domaine des sciences biomédicales.
- Une présélection est effectuée sur la base de la cote de rendement à l'admission (CRA). Une CRA minimale de 30,000 est exigée lors de cette première sélection.
 - Les candidats doivent remplir le formulaire d'identification et l'envoyer au plus tard le 1er novembre à : admission-md@umontreal.ca. Une attestation officielle du dépôt de la thèse doit être fournie avec la demande d'admission. L'admission pourra être conditionnelle à ce que la thèse soit soutenue avant l'entrée dans le programme. Par la suite, les candidats devront soumettre un CV commun canadien et deux lettres de recommandation distinctes et les faire parvenir au plus tard le 15 janvier à : admission-md@umontreal.ca.
- Une première sélection, servant à convoquer les candidats à une entrevue de type mini entrevues multiples (MEM), est faite selon le résultat combiné de l'analyse du Dossier de recherche ainsi que du résultat à l'examen CASPer, lequel peut être éliminatoire.
 - un score global est établi pour chacun des candidats selon la pondération suivante:
 - Dossier de recherche: 50%
 - Examen CASPer: 50%
 - Un nombre limité de candidats est convoqué à une entrevue MEM, laquelle peut être éliminatoire.
- Aux fins de la sélection finale, une liste d'excellence est dressée en fonction des résultats à l'entrevue MEM **uniquement**, laquelle peut être éliminatoire.
- La Faculté se réserve le droit d'admettre ou non des candidats de cette catégorie et d'en modifier le processus d'admission.

■ Pour les **candidats internationaux**

- Les critères de sélection sont les mêmes que pour les candidats québécois collégiens ou universitaires, selon le cas.
- La Faculté se réserve le droit d'admettre ou non des candidats de cette catégorie.
- Le candidat international admis devra avoir obtenu un visa d'étudiant.
- Pour les **candidats titulaires d'un doctorat en médecine**
 - Le processus de sélection est commun aux trois facultés de médecine québécoises francophones qui accueillent des candidats de cette catégorie.
 - Pour être admissibles à cette catégorie, les candidats devront avoir obtenu la reconnaissance d'équivalence de leur diplôme de docteur en médecine par le Collège des médecins (CMQ) au plus tard le 15 février de l'année d'admission visée.
 - Les candidats doivent réussir l'examen CASPer (voir la rubrique **Remarques**). **L'examen CASPer devra être passé en français.**
 - Une première sélection, servant à convoquer les candidats à une entrevue de type mini-entrevues multiples (MEM), est faite selon le résultat combiné du résultat à l'examen CASPer, lequel peut être éliminatoire et du résultat à l'examen EACMC partie I. Un score global est établi pour chacun des candidats selon la pondération suivante :
 - Examen CASPer : 30%
 - Examen EACMC, partie I : 70%
 - Un nombre limité de candidats est convoqué à une entrevue MEM, laquelle peut être éliminatoire.
 - Le candidat titulaire d'un diplôme de médecine qui est admis devra compléter la totalité ou une partie du programme d'études médicales qui ne pourra être moindre que la durée de l'externat.
- Pour les **candidats canadiens francophones hors du Québec et hors entente**
 - Les critères de sélection sont les mêmes que pour les candidats québécois collégiens ou universitaires, selon le cas.
 - La Faculté se réserve le droit d'admettre ou non des candidats de cette catégorie.
- Pour les **candidats des Forces armées canadiennes**
 - Les critères de sélection sont les mêmes que pour les candidats québécois collégiens ou universitaires, selon le cas.
- Pour les **candidats des Premières Nations et Inuits du Québec**
 - Les conditions d'admissibilité et les critères de sélection de ce contingent sont convenus entre les quatre facultés de médecine du Québec.
 - La Faculté de médecine de l'Université Laval est gestionnaire de ce contingent provincial. Les candidats peuvent communiquer avec la coordonnatrice du projet au 418 842-1540 ou consulter le site de la Faculté de médecine de l'Université Laval pour de plus amples informations.

Remarques

- Les conditions d'admissibilité tiennent compte des dispositions de la Loi médicale relatives à l'immatriculation des étudiants en médecine auprès du Collège des médecins du Québec (CMQ). Tout nouvel étudiant inscrit au doctorat en médecine doit être immatriculé auprès du CMQ afin d'être autorisé à poser, sous surveillance, les actes médicaux nécessaires à sa formation. L'information pertinente lui est fournie par la Faculté en début d'année.
- L'admission au programme de doctorat en médecine est contingentée par décret gouvernemental et une sélection rigoureuse des candidats est effectuée sur la base de l'excellence du dossier scolaire antérieur et de l'évaluation des qualités personnelles jugées nécessaires à la pratique compétente de la médecine. Nous vous suggérons fortement de consulter les compétences qui devront être maîtrisées par les étudiants afin de réussir avec succès le programme de médecine.
- L'entrevue, de quelque type qu'elle soit, a pour but d'évaluer la motivation, l'empathie, la conscience sociale, l'équilibre de vie, l'authenticité, le leadership, l'ouverture d'esprit et le jugement du candidat ainsi que toute autre qualité jugée nécessaire à la réussite du programme et à la pratique de la médecine d'aujourd'hui; par exemple, la capacité de travailler en équipe, la capacité de communiquer, la capacité d'autocritique, la capacité d'adaptation et la capacité relationnelle. Le bilan de cette évaluation peut conduire à l'élimination de tout candidat qui ne répond pas aux normes de réussite fixées par le Comité d'admission.
- **Examen CASPer^{MC} (TECT en ligne)**
 - L'examen CASPer, administré par Acuity Insights (anciennement Altus Assessments), vise à mesurer les compétences transversales (jugement, professionnalisme, éthique, capacité de travailler en équipe, etc.) des candidats par l'utilisation de scénarios (vidéos et écrits) inspirés de situations de la vie quotidienne. Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées.
 - Le candidat doit passer l'examen CASPer avant la date limite indiquée à la page suivante: admission.umontreal.ca/examen-casper
 - Le candidat doit s'inscrire lui-même à l'examen CASPer et doit s'assurer d'ajouter l'Université de Montréal à la liste de distribution de ses résultats (VotreAltus.com). Des frais sont à prévoir.
 - Le candidat complète l'examen CASPer une seule fois par période d'admission. Les résultats obtenus sont valides pour tous les programmes qui le requièrent.
 - Les résultats de l'examen CASPer sont valides uniquement pour le trimestre d'admission en cours. Ils ne peuvent pas être reconduits à un trimestre d'admission ultérieur.

- L'examen CASPer peut être éliminatoire.
- De l'information complémentaire est disponible à la page suivante: admission.umontreal.ca/examen-casper
- Avant le début des cours, tout nouvel étudiant en médecine (année préparatoire et doctorat) doit attester qu'il a reçu les **immunisations** et, le cas échéant, qu'il s'est soumis au **dépistage tuberculinique** tel que requis par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. Un formulaire est disponible à cette fin et pourra être soumis via votre Centre étudiant. De plus, tout apprenant (année préparatoire et doctorat) doit attester qu'il est en conformité avec les exigences de vaccination contre la covid-19 spécifiées au Décret gouvernemental en vigueur à l'admission au programme. Les preuves de vaccination devront être soumises via votre Centre étudiant.
- Tout étudiant admis au doctorat en médecine doit attester qu'il a suivi une formation en réanimation cardiorespiratoire (RCR) AVANT de débiter sa première année. Les étudiants doivent s'inscrire eux-mêmes et assumer les frais de cette formation. Le niveau accepté par la Faculté pour cette formation est "SIR" ou "SVR" ou "Professionnel de la santé". L'attestation doit être valide pour toute la première année du doctorat, soit de la rentrée académique jusqu'au 30 avril de l'année suivante. Il est recommandé de suivre cette formation avant le début de l'année académique. Une re-certification annuelle est recommandée, mais non exigée. Des précisions sur la remise de la preuve seront communiquées à l'étudiant par courriel. Il est possible de consulter la politique.
- Conformément à la Politique de mobilité Montréal-Mauricie, le campus d'attache est déterminé lors de l'offre d'admission faite au candidat que ce soit à l'année préparatoire ou à la première année du programme de médecine de premier cycle. L'offre d'admission est finale et définitive. Elle est liée au campus d'attache désigné. Aucun transfert de campus n'est autorisé tant à l'année préparatoire qu'au programme de médecine de premier cycle. Le choix de campus est fait par le candidat via un formulaire qui lui sera transmis par courriel, en cours de processus d'admission, avant les entrevues de sélection.
- L'étudiant qui réussit l'année préparatoire est promu automatiquement en première année du Doctorat en médecine sans avoir à présenter une nouvelle demande d'admission. Cette promotion en première année ne peut être différée à une année subséquente.
- Si vous avez complété un grade universitaire de premier cycle jugé globalement équivalent à l'année préparatoire par le Comité d'admission, vous pourriez être admis directement en première année du Doctorat en médecine. Ces programmes de l'Université de Montréal sont jugés globalement équivalents à l'année préparatoire:
 - Baccalauréat en biochimie et médecine moléculaire
 - Baccalauréat en ergothérapie
 - Baccalauréat en nutrition
 - Baccalauréat en physiothérapie
 - Baccalauréat en sciences biologiques (sauf l'orientation Biodiversité, écologie et évolution)
 - Baccalauréat en sciences biomédicales
 - Baccalauréat en sciences biopharmaceutiques
 - Baccalauréat en neurosciences
 - Baccalauréat en microbiologie et immunologie
 - Doctorat en médecine dentaire
 - Doctorat (ou Baccalauréat) en pharmacie
 - Doctorat en médecine vétérinaire
 - Doctorat en optométrie
- Le transfert au programme M.D. d'un candidat en cours d'études médicales dans une faculté hors du Québec n'est pas possible.
- Le candidat ayant déjà été ou étant actuellement inscrit en médecine ou en année préparatoire dans une université au Québec n'est pas admissible dans le programme.
- Advenant que vos cours collégiaux préalables (chimie, biologie et physique) aient été complétés il y a plus de 8 ans, le Comité d'admission aux études médicales de premier cycle révisera votre dossier pour s'assurer que vous avez conservé les connaissances scientifiques de base suffisantes pour entreprendre des études médicales de premier cycle.
- La Faculté de médecine publie sur son site web des informations complémentaires sur les admissions, dont une foire aux questions (FAQ).
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Cheminements d'études possibles

Certains de nos diplômés de ce programme d'études ont poursuivi leurs études dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Sciences biomédicales	Maîtrise	45 crédits	2-484-1-0	Jour

ATTENTION : La réussite de ce programme ne constitue pas une garantie d'admission au(x) programme(s) ci-dessus. Consultez la page descriptive du programme d'études qui vous intéresse pour connaître les critères d'admissibilité.

Structure du programme (1-450-1-0)

Version 27 (A17)

Le doctorat comporte 200 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 01 PROPRE À LA 1RE ET À LA 2E ANNÉES

Les crédits que comportent la 1re et la 2e années sont répartis de la façon suivante : 88 crédits obligatoires, un maximum de 3 crédits à option ou un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 01A Propre à la 1re année

Obligatoire - 41 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
CSS 1900	Collaboration en sciences de la santé 1	1.0J S	MMD 1233	Sciences psychiques	4.0J
MMD 1228	Croissance, développement et vieillissement	4.0J	MMD 1234	Appareil locomoteur	5.0J
MMD 1229	Pathologie et immunologie générales	5.0J	MMD 1236	Histoire de la médecine	1.0J
MMD 1230	Micro-organismes pathogènes et infection	3.0J	MMD 1238	Introduction à la médecine clinique 1	4.0J S
MMD 1231	Sciences hématologiques	3.0J	MMD 1239	Introduction à la médecine clinique 2	5.0J
MMD 1232	Exploration du système nerveux	6.0J			

Bloc 01B Propre à la 2e année

Obligatoire - 47 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
CSS 2900	Collaboration en sciences de la santé 2	1.0J	MMD 2234	Problèmes systémiques	6.0J
MMD 2229	Coeur et circulation	5.0J	MMD 2235	Initiation à la démarche clinique 1	5.0J
MMD 2230	Respiration et oxygénation	4.0J	MMD 2236	Initiation à la démarche clinique 2	6.0J S
MMD 2231	Homéostasie, rein et arbre urinaire	4.0J	MMD 22411	Épidémiologie clinique 1	0.0J
MMD 2232	Digestion et nutrition	6.0J	MMD 22412	Épidémiologie clinique 2	4.0J
MMD 2233	Endocrinologie et reproduction	6.0J			

Bloc 01C

Option - Maximum 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MMD 1082	Initiation à la médecine de réadaptation	3.0	MMD 1097	Intervention en milieux défavorisés	3.0
MMD 1086	Santé internationale	3.0	MMD 1098	Santé des premières nations	3.0
MMD 1087	Travaux cliniques individuels	3.0	MMD 1141	Immersion à la santé mondiale	3.0
MMD 1088A	Travaux de recherche individuels 1	3.0	MMD 1142	Immersion internationale clinique	3.0
MMD 1091	Initiation à la recherche	3.0	MMD 1143	Espace de transition et santé mentale	3.0
MMD 1095	Médecine tropicale	3.0			

Bloc 01Z

Choix - Maximum 3 crédits.

SEGMENT 70 PROPRE À LA 3E ET À LA 4E ANNÉES

La 3e et la 4e années totalisent 84 crédits obligatoires et 25 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 84 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
CSS 3900	Collaboration en sciences de la santé 3	1.0J	MMD 3703	Pédiatrie	7.5
MMD 3551	Pratique médicale équilibrée 1	0.5	MMD 3704	Obstétrique-gynécologie	7.5
MMD 35521	Pratique médicale contemporaine en société 1	0.0J	MMD 3705	Psychiatrie	7.5
MMD 35522	Pratique médicale contemporaine en société 2	1.0J S	MMD 3707	Médecine familiale	7.5
MMD 3553	Réanimation cardiorespiratoire	0.5	MMD 4507	Gériatrie	5.0
MMD 3556	Stage de médecine sociale engagée	1.5	MMD 4509	Anesthésie-réanimation	2.0
MMD 3557	Soins palliatifs	1.5	MMD 4510	Ophthalmologie	2.0
MMD 35611	Profession MD/Éthique clinique 1	0.0	MMD 4511	Médecine communautaire	5.0
MMD 35612	Profession MD/Éthique clinique 2	0.0J S	MMD 4513	Médecine d'urgence	5.0
MMD 35613	Profession MD/Éthique clin. 3	2.0J	MMD 45241	Radiologie diagnostique 1	0.0
MMD 35621	Pharmacothérapie et toxicologie 1	0.0	MMD 45242	Radiologie diagnostique 2	0.0
MMD 35622	Pharmacothérapie et toxicologie 2	0.0	MMD 45243	Radiologie diagnostique 3	0.0
MMD 35623	Pharmacothérapie et toxicologie 3	0.0	MMD 45244	Radiologie diagnostique 4	2.0
MMD 35624	Pharmacothérapie et toxicologie 4	4.0	MMD 45291	Synthèse en médecine clinique 1	0.0
MMD 35641	Progression des compétences médicales 1a	0.0J S	MMD 45292	Synthèse en médecine clinique 2	3.0J
MMD 35642	Progression des compétences médicales 1b	0.0	MMD 4551	Pratique médicale équilibrée 2	0.5J
MMD 35643	Progression des compétences médicales 1c	1.5	MMD 45641	Progression des compétences médicales 2a	0.0
MMD 3701	Médecine	7.5	MMD 45642	Progression des compétences médicales 2b	1.0
MMD 3702	Chirurgie	7.5			

Bloc 70B

Option - 25 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MMD 3511	Stage : Spécialités médicales	5.0	MMD 3611M	Stage : oncologie médicale	2.5
MMD 3511A	Stage : Allergie	5.0	MMD 3611N	Stage : physiatrie	2.5
MMD 3511B	Stage : Cardiologie	5.0	MMD 3611O	Stage : pneumologie	2.5
MMD 3511C	Stage : Dermatologie	5.0	MMD 3611P	Stage : rhumatologie	2.5
MMD 3511D	Stage : Endocrinologie	5.0	MMD 3611Q	Stage : hématologie clinique	2.5
MMD 3511E	Stage : Gastro-entérologie	5.0	MMD 3611R	Stage:hématologie et oncologie	2.5
MMD 3511H	Stage : Gériatrie	5.0	MMD 3611S	Stage : laboratoire des lipides	2.5
MMD 3511I	Stage : Hématologie	5.0	MMD 3611T	Stage : nutrition appliquée	2.5
MMD 3511J	Stage : Médecine interne	5.0	MMD 3611U	Stage : médecine vasculaire	2.5
MMD 3511K	Stage : Néphrologie	5.0	MMD 3611V	Stage : hépatologie	2.5
MMD 3511L	Stage : Neurologie	5.0	MMD 3611W	Stage:soins intensifs médicaux	2.5
MMD 3511M	Stage : Oncologie médicale	5.0	MMD 3611X	Stage : médecine génique	2.5
MMD 3511N	Stage : Physiatrie	5.0	MMD 3611Y	Stage: spécialités médicales 2	2.5
MMD 3511O	Stage : Pneumologie	5.0	MMD 3611Z	Stage: spécialités médicales 3	2.5
MMD 3511P	Stage : Rhumatologie	5.0	MMD 3612	Stage : spécialités chirurgicales 1	2.5
MMD 3511R	Stage: Hématologie et oncologie	5.0	MMD 3612A	Stage : chirurgie cardiaque	2.5
MMD 3511S	Stage: Laboratoire des lipides	5.0	MMD 3612B	Stage : chirurgie générale	2.5
MMD 3511T	Stage : Nutrition appliquée	5.0	MMD 3612C	Stage : chirurgie pédiatrique	2.5
MMD 3511V	Stage : Hépatologie	5.0	MMD 3612D	Stage : chirurgie orthopédique	2.5
MMD 3511W	Stage: Soins intensifs médicaux	5.0	MMD 3612E	Stage : chirurgie plastique	2.5
MMD 3511X	Stage : médecine génique	5.0	MMD 3612H	Stage : neurochirurgie	2.5
MMD 3512	Stage: Spécialités chirurgicales	5.0	MMD 3612I	Stage : oto-rhino-laryngologie	2.5
MMD 3512A	Stage : chirurgie cardiaque	5.0	MMD 3612J	Stage : urologie	2.5
MMD 3512B	Stage : Chirurgie générale	5.0	MMD 3612K	Stage: chirurgie thoracique	2.5
MMD 3512C	Stage: Chirurgie générale pédiatrique	5.0	MMD 3612L	Stage : chirurgie vasculaire	2.5
MMD 3512D	Stage : Chirurgie orthopédique	5.0	MMD 3612N	Stage : soins intensifs chirurgicaux	2.5
MMD 3512E	Stage : Chirurgie plastique	5.0	MMD 3612O	Stage : chirurgie digestive	2.5
MMD 3512H	Stage : Neurochirurgie	5.0	MMD 3612P	Stage : chirurgie hépatobiliaire	2.5
MMD 3512I	Stage : Oto-rhino-laryngologie	5.0	MMD 3612Y	Stage : spécialités chirurgicales 2	2.5
MMD 3512J	Stage : Urologie	5.0	MMD 3612Z	Stage : spécialités chirurgicales 3	2.5
MMD 3512K	Stage: chirurgie thoracique	5.0	MMD 3613A	Stage : santé communautaire	2.5
MMD 3512L	Stage : Chirurgie vasculaire	5.0	MMD 3613B	Stage : recherche	2.5
MMD 3512M	Stage: Soins ambulatoires chirurgicaux	5.0	MMD 3613C	Intervention : pays en voie de développement	2.5
MMD 3512N	Stage: Soins intensifs chirurgicaux	5.0	MMD 3613D	Stage : santé premières nations	2.5
MMD 3512O	Stage : chirurgie digestive	5.0	MMD 3613E	Stage : Médecine du travail	2.5
MMD 3512P	Stage : chirurgie hépatobiliaire	5.0	MMD 3614	Stages rotatifs	2.5
MMD 3513A	Stage : Santé communautaire	5.0	MMD 3615	Stage : spécialités pédiatriques 1	2.5
MMD 3513B	Stage : Recherche	5.0	MMD 3615A	Stage : néonatalogie	2.5
MMD 3513C	Intervention dans les pays en voie de développement	5.0	MMD 3615B	Stage : pédiatrie du nourrisson	2.5
MMD 3513E	Stage : Médecine du travail	5.0	MMD 3615C	Stage : pédiatrie du développement	2.5
			MMD 3615D	Stage : pédiatrie de l'âge scolaire	2.5

MMD 3515	Stage : Pédiatrie globale	5.0	MMD 3610D	Stage : pédiatrie de l'âge scolaire	2.5
MMD 3515A	Stage : Néonatalogie	5.0	MMD 3615E	Stage : médecine de l'adolescence	2.5
MMD 3515C	Stage : Pédiatrie du développement	5.0	MMD 3615H	Stage : urgences pédiatriques	2.5
MMD 3515D	Stage : Pédiatrie de l'âge scolaire	5.0	MMD 3615I	Stage : soins intensifs pédiatriques	2.5
MMD 3515E	Stage : Médecine de l'adolescence	5.0	MMD 3615J	Stage : maladies infectieuses pédiatriques	2.5
MMD 3515H	Stage : Urgences pédiatriques	5.0	MMD 3615K	Stage : pédiatrie ambulatoire	2.5
MMD 3515I	Stage : Soins intensifs pédiatriques	5.0	MMD 3615L	Stage : immunologie, rhumatologie pédiatrique	2.5
MMD 3515J	Stage : Maladies infectieuses pédiatriques	5.0	MMD 3615M	Stage : cardiologie pédiatrique	2.5
MMD 3515K	Stage : Pédiatrie ambulatoire	5.0	MMD 3615N	Stage : dermatologie pédiatrique	2.5
MMD 3515L	Stage : Immunologie pédiatrique	5.0	MMD 3615O	Stage : endocrinologie pédiatrique	2.5
MMD 3515M	Stage : Cardiologie pédiatrique	5.0	MMD 3615P	Stage : gastro-entérologie pédiatrique	2.5
MMD 3515N	Stage : Dermatologie pédiatrique	5.0	MMD 3615Q	Stage : hématologie, oncologie pédiatrique	2.5
MMD 3515O	Stage : Endocrinologie pédiatrique	5.0	MMD 3615R	Stage : néphrologie pédiatrique	2.5
MMD 3515P	Stage : Gastro-entérologie pédiatrique	5.0	MMD 3615S	Stage : neurologie pédiatrique	2.5
MMD 3515Q	Stage : hématologie et oncologie pédiatriques	5.0	MMD 3615T	Stage : réadaptation pédiatrique	2.5
MMD 3515R	Stage : Néphrologie pédiatrique	5.0	MMD 3615U	Stage : pneumologie pédiatrique	2.5
MMD 3515S	Stage : Neurologie pédiatrique	5.0	MMD 3615V	Stage : génétique, maladies métaboliques	2.5
MMD 3515T	Stage : Réadaptation pédiatrique	5.0	MMD 3615W	Stage : pédiatrie internationale	2.5
MMD 3515U	Stage : Pneumologie pédiatrique	5.0	MMD 3615X	Stage : pédiatrie sociale	2.5
MMD 3515V	Stage : Génétique, maladies métaboliques	5.0	MMD 3615Y	Stage : allergie pédiatrique	2.5
MMD 3515W	Stage : Pédiatrie internationale	5.0	MMD 3516	Stage : Psychiatrie	5.0
MMD 3515X	Stage : Pédiatrie sociale	5.0	MMD 3516A	Stage : Psychiatrie pédiatrique	5.0
MMD 3515Y	Stage : allergie pédiatrique	5.0	MMD 3516B	Stage : Psychiatrie de l'adulte	5.0
MMD 3516	Stage : Psychiatrie	5.0	MMD 3516C	Stage : Psychogériatrie	5.0
MMD 3516A	Stage : Psychiatrie pédiatrique	5.0	MMD 3516D	Stage : Psychosomatique	5.0
MMD 3516B	Stage : Psychiatrie de l'adulte	5.0	MMD 3516E	Stage : Psychiatrie légale	5.0
MMD 3516C	Stage : Psychogériatrie	5.0	MMD 3516F	Stage : soins ambulatoires pédopsychiatriques	5.0
MMD 3516D	Stage : Psychosomatique	5.0	MMD 3517	Stage : Médecine familiale	5.0
MMD 3516E	Stage : Psychiatrie légale	5.0	MMD 3517A	Stage : Omnipratique en régions	5.0
MMD 3516F	Stage : soins ambulatoires pédopsychiatriques	5.0	MMD 3517B	Stage : Soins d'urgence	5.0
MMD 3517	Stage : Médecine familiale	5.0	MMD 3517C	Stage : Urgences cardiologiques	5.0
MMD 3517A	Stage : Omnipratique en régions	5.0	MMD 3517D	Stage Médecine du sport	5.0
MMD 3517B	Stage : Soins d'urgence	5.0	MMD 3517E	Stage : Soins palliatifs	5.0
MMD 3517C	Stage : Urgences cardiologiques	5.0	MMD 3517F	Stage : Diversité en médecine familiale	5.0
MMD 3517D	Stage Médecine du sport	5.0	MMD 3518	Stage : Obstétrique-gynécologie	5.0
MMD 3517E	Stage : Soins palliatifs	5.0	MMD 3518A	Stage : Obstétrique médicale	5.0
MMD 3517F	Stage : Diversité en médecine familiale	5.0	MMD 3518B	Stage : Obstétrique générale	5.0
MMD 3518	Stage : Obstétrique-gynécologie	5.0	MMD 3518C	Stage : oncologie gynécologique	5.0
MMD 3518A	Stage : Obstétrique médicale	5.0	MMD 3518D	Stage clinique en soins ambulatoires gynécologiques	5.0
MMD 3518B	Stage : Obstétrique générale	5.0	MMD 3519	Stage : Anesthésie-réanimation	5.0
MMD 3518C	Stage : oncologie gynécologique	5.0	MMD 3520	Stage : Radiologie	5.0
MMD 3518D	Stage clinique en soins ambulatoires gynécologiques	5.0	MMD 3520A	Stage : Radiologie générale	5.0
MMD 3519	Stage : Anesthésie-réanimation	5.0	MMD 3520B	Stage : Médecine nucléaire	5.0
MMD 3520	Stage : Radiologie	5.0	MMD 3520C	Stage : Radiologie oncologique	5.0
MMD 3520A	Stage : Radiologie générale	5.0	MMD 3520D	Stage : Neuroradiologie interventionnelle	5.0
MMD 3520B	Stage : Médecine nucléaire	5.0	MMD 3520E	Stage : Radiologie interventionnelle	5.0
MMD 3520C	Stage : Radiologie oncologique	5.0	MMD 3520F	Stage : neuroradiologie diagnostique	5.0
MMD 3520D	Stage : Neuroradiologie interventionnelle	5.0	MMD 3520G	Stage : radiologie digestive	5.0
MMD 3520E	Stage : Radiologie interventionnelle	5.0	MMD 3521	Stage : Ophtalmologie	5.0
MMD 3520F	Stage : neuroradiologie diagnostique	5.0	MMD 3522	Stage : Nutrition	5.0
MMD 3520G	Stage : radiologie digestive	5.0	MMD 3523	Stage : Pathologie	5.0
MMD 3521	Stage : Ophtalmologie	5.0	MMD 3523A	Stage : anatomie avancée	5.0
MMD 3522	Stage : Nutrition	5.0	MMD 3524	Stage : Biochimie médicale	5.0
MMD 3523	Stage : Pathologie	5.0	MMD 3525	Stage : Microbiologie médicale	5.0
MMD 3523A	Stage : anatomie avancée	5.0	MMD 3526	Stage : Pharmacologie clinique	5.0
MMD 3524	Stage : Biochimie médicale	5.0	MMD 3611	Stage : spécialités médicales 1	2.5
MMD 3525	Stage : Microbiologie médicale	5.0	MMD 3611A	Stage : allergie	2.5
MMD 3526	Stage : Pharmacologie clinique	5.0	MMD 3611B	Stage : cardiologie	2.5
MMD 3611	Stage : spécialités médicales 1	2.5	MMD 3611C	Stage : dermatologie	2.5
MMD 3611A	Stage : allergie	2.5	MMD 3611D	Stage : endocrinologie	2.5
MMD 3611B	Stage : cardiologie	2.5	MMD 3611E	Stage : gastro-entérologie	2.5
MMD 3611C	Stage : dermatologie	2.5	MMD 3611H	Stage : gériatrie	2.5
MMD 3611D	Stage : endocrinologie	2.5	MMD 3619	Stage : anesthésie-réanimation	2.5
MMD 3611E	Stage : gastro-entérologie	2.5	MMD 3620	Stage : radiologie	2.5
MMD 3611H	Stage : gériatrie	2.5	MMD 3620A	Stage : radiologie générale	2.5
MMD 3619	Stage : anesthésie-réanimation	2.5	MMD 3620B	Stage : médecine nucléaire	2.5
MMD 3620	Stage : radiologie	2.5	MMD 3620C	Stage : radiologie oncologique	2.5
MMD 3620A	Stage : radiologie générale	2.5	MMD 3620D	Stage : neuroradiologie interventionnelle	2.5
MMD 3620B	Stage : médecine nucléaire	2.5	MMD 3620E	Stage : radiologie interventionnelle	2.5
MMD 3620C	Stage : radiologie oncologique	2.5	MMD 3620F	Stage : neuroradiologie diagnostique	2.5
MMD 3620D	Stage : neuroradiologie interventionnelle	2.5	MMD 3620G	Stage : radiologie digestive	2.5
MMD 3620E	Stage : radiologie interventionnelle	2.5	MMD 3621	Stage : ophtalmologie	2.5
MMD 3620F	Stage : neuroradiologie diagnostique	2.5	MMD 3621A	Stage : Santé oculaire	2.5
MMD 3620G	Stage : radiologie digestive	2.5	MMD 3622	Stage : nutrition	2.5
MMD 3621	Stage : ophtalmologie	2.5	MMD 3623	Stage : pathologie	2.5
MMD 3621A	Stage : Santé oculaire	2.5	MMD 3623A	Stage : anatomie avancée	2.5
MMD 3622	Stage : nutrition	2.5	MMD 3624	Stage : biochimie médicale	2.5
MMD 3623	Stage : pathologie	2.5	MMD 3625	Stage : microbiologie médicale	2.5
MMD 3623A	Stage : anatomie avancée	2.5	MMD 3626	Stage : pharmacologie clinique	2.5
MMD 3624	Stage : biochimie médicale	2.5	MMD 3626A	Stage : Soins pharmaceutiques	2.5
MMD 3625	Stage : microbiologie médicale	2.5	MMD 3627	Stage : spécialités autres 1	2.5
MMD 3626	Stage : pharmacologie clinique	2.5	MMD 3627A	Stage : spécialités autres 2	2.5
MMD 3626A	Stage : Soins pharmaceutiques	2.5	MMD 3627B	Stage : spécialités autres 3	2.5
MMD 3627	Stage : spécialités autres 1	2.5	MMD 3627C	Stage : spécialités autres 4	2.5
MMD 3627A	Stage : spécialités autres 2	2.5	MMD 3627D	Stage : spécialités autres 5	2.5
MMD 3627B	Stage : spécialités autres 3	2.5	MMD 3627E	Stage : spécialités autres 6	2.5
MMD 3627C	Stage : spécialités autres 4	2.5	MMD 3627F	Stage : spécialités autres 7	2.5
MMD 3627D	Stage : spécialités autres 5	2.5			
MMD 3627E	Stage : spécialités autres 6	2.5			
MMD 3627F	Stage : spécialités autres 7	2.5			

MMD 3611I Stage : hématologie	2.5	MMD 3627G Stage : spécialités autres 8	2.5
MMD 3611J Stage : médecine interne	2.5	MMD 3628 Stage : Dentisterie et santé buccale	2.5
MMD 3611K Stage : néphrologie	2.5	MMD 3629 Stage: Audiologie et orthophonie	2.5
MMD 3611L Stage : neurologie	2.5		

Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Médecine	Année préparatoire - santé	40 crédits	1-450-4-0	Jour
Médecine vétérinaire	Doctorat de 1 ^{er} cycle	195 crédits	1-580-1-0	Jour
Pharmacie	Doctorat de 1 ^{er} cycle	164 crédits	1-675-1-1	Jour

Règlement des études de 1^{er} cycle

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, il s'inscrit à un total de 41 à 44 crédits en 1^{re} année, de 47 à 50 crédits en 2^e année. Il s'inscrit au total à 109 en 3^e et en 4^e années.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

En 1^{re} et 2^e années, l'étudiant s'inscrit successivement aux cours des blocs 01A et 01B ainsi qu'aux cours à option ou au choix. L'inscription à un cours au choix est sujette à l'approbation du responsable de programme.

Les stages d'externat doivent être effectués durant la 3^e ou la 4^e année, à l'exception des stages de médecine et de chirurgie qui doivent être effectués en 3^e année. Les stages d'engagement social et santé mondiale ainsi que le stage de soins palliatifs sont concomitants et peuvent être faits dès que le stage de médecine familiale est fait. Les stages d'anesthésiologie et d'ophtalmologie sont concomitants et peuvent être effectués à la fin de la 3^e année, à partir du 6^e mois de stage, ou durant la 4^e année. Le stage d'urgence peut être fait en 3^e année à partir du 8^e mois de stage si les stages de médecine ou de chirurgie sont faits, ou en 4^e année. Le stage de gériatrie peut être fait dès que les stages de médecine familiale ou de médecine sont faits ou pour tous les externes à partir du 9^e mois de stage. En 3^e et 4^e années, l'étudiant doit choisir 20 semaines de stages à option, en blocs de 2 ou 4 semaines, parmi lesquels il y a obligatoirement un stage de 2 semaines appelé stage sélectif en médecine ambulatoire, un stage sélectif de 2 semaines en chirurgie spécialisée et un stage sélectif de 2 semaines en pédiatrie.

Stage d'appoint externe:

Si certaines lacunes sont observées durant un stage et que l'évaluation de ce stage est à la limite de l'atteinte des objectifs et de la démonstration de la compétence, un Comité pourra recommander l'ajout d'un stage d'appoint de 2.5 crédits (MMD3998) ou de 5 crédits (MMD3999). Les crédits du stage seront comptabilisés hors-programme. La réussite de ce stage d'appoint entrainera automatiquement la mention « succès » au stage dont l'évaluation était limite. Le stage « limite » sera placé en statut remise en attendant la réalisation du stage d'appoint. L'échec au stage d'appoint entraine l'échec au stage « limite ».

Inscription à la maîtrise ou au Ph. D.

Le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un étudiant ayant terminé sa 2^e année d'études et remplissant les conditions d'admission à un programme d'études supérieures, à s'inscrire à la maîtrise ès sciences ou au Ph. D. et à interrompre ses études médicales pour une durée maximale de trois ans.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de neuf trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 6.12 Annulation et abandon d'un cours

Dans le programme de doctorat en médecine, les dates du calendrier universitaire relatives à l'abandon de cours ne sont pas appliquées étant donné la structure particulière du programme et la durée de certains cours.

Annulation d'inscription

L'étudiant qui désire annuler son inscription à un cours doit le faire dans un délai et à une date ne dépassant pas 15% de la durée totale du cours concerné. Au-delà de ce délai, aucune annulation d'inscription ne sera acceptée.

Abandon

L'étudiant qui désire abandonner un cours doit le faire dans un délai et à une date ne dépassant pas 65% de la durée totale du cours concerné. Aux fins de l'application du présent article, le terme "cours" inclut les stages, les APP, les sessions d'IMC/IDC dans les centres hospitaliers, les cours suivis durant les semaines Campus ainsi que les formations au CAAHC.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Évaluation en 1^{re} et 2^e années

Chacun des cours offerts selon l'apprentissage par problème comporte un double seuil de passage. Les étudiants doivent réussir l'évaluation des connaissances (examen) ET l'évaluation des compétences transversales observées par les tuteurs (évaluation de l'étudiant par le tuteur).

L'évaluation des habiletés cliniques dans les cours d'introduction à la médecine clinique et d'initiation à la démarche clinique, ainsi que l'évaluation des tuteurs dans les cours par l'apprentissage par problème se font par la mention *succès* ou *échec*.

Évaluation en 3^e et 4^e années

L'évaluation des habiletés cliniques et des compétences transversales se fait par diverses modalités d'observation dans chacun des cours et stages selon le système littéral de notation. L'évaluation des connaissances se fait par des examens selon diverses modalités, incluant le test de rendement progressif.

Évaluation des cours et stages à option

Tous les cours et stages à option et au choix sont évalués par la mention *succès* ou *échec*.

Art. 9.4 Vérification de l'évaluation

Au maximum 10 jours ouvrés suivant l'affichage du fichier de notes sur le site du Bureau d'évaluation, l'étudiant a droit à la vérification de l'évaluation. Celle-ci porte sur des aspects techniques, tels que la compilation et la transcription des notes. L'étudiant a droit à la consultation de ses copies d'examens ou de travaux. Il a également droit à la consultation des fiches d'évaluation de stages. La consultation se fait sans déplacement des documents et devant témoin, selon les modalités établies par le doyen ou l'autorité compétente. La Faculté n'est pas tenue de remettre à l'étudiant une copie du travail ou de l'examen.

Art. 9.5 Révision de l'évaluation

Au maximum 21 jours ouvrés suivant l'affichage du fichier de notes sur le site du Bureau d'évaluation, l'étudiant qui, après vérification, a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de l'évaluation d'un cours en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la Faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, celui-ci transmet la demande au doyen ou à l'autorité compétente de la Faculté responsable du cours.

a) Demande recevable

Si la demande est recevable, le doyen ou l'autorité compétente invite immédiatement le professeur à réviser l'évaluation dans un délai qu'il détermine, mais ne dépassant pas 15 jours ouvrés. La note peut être maintenue, diminuée ou majorée. Le relevé de notes est ajusté en conséquence.

b) Demande non recevable

Si la demande n'est pas recevable, le doyen ou l'autorité compétente en informe l'étudiant par écrit dans les 20 jours ouvrés suivant la réception de la demande.

Art. 13.2 Droit à la reprise

L'étudiant n'a pas droit de reprise dans les cas suivants :

- Il a été exclu du programme;
- Il a échoué à un stage obligatoire alors qu'il avait déjà bénéficié d'un droit de reprise pour un autre stage obligatoire;
- L'étudiant en probation peut être assujéti à d'autres dispositions susceptibles de limiter son droit de reprise, tel que l'établissent les articles 14.3, 14.4 et 14.5.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours de sigle MMD doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise selon la décision de l'autorité compétente. S'il échoue un stage obligatoire, il doit le reprendre. S'il échoue un stage à option, il doit reprendre le stage ou avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre stage. S'il échoue un cours d'un sigle autre que MMD, il doit reprendre le cours ou avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

La réussite aux cours détermine la promotion d'une année à l'autre.

Art. 14.3 Progression sous probation

- L'étudiant qui, avant reprise, échoue à trois cours dans la même année est mis en probation et doit reprendre tous les cours de l'année en cause, sans avoir droit à la reprise;
- L'étudiant qui, avant reprise, échoue à plus de trois cours dans la même année est exclu du programme, sans avoir droit à la reprise.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au doctorat en médecine (M.D.).